



Stratégie nationale antidrogue Rapport annuel sur le rendement 2012-2013

**Préparé par :
Section de la Justice applicable aux jeunes et des
initiatives stratégiques
Ministère de la Justice du Canada**

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit ;

d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur ;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2015

ISSN 2368-7835

Cat. No. J1-14/2013F-PDF

Table des matières

Introduction	2
Profil de la Stratégie nationale antidrogue	3
Réalisations de la Stratégie nationale antidrogue, 2012-2013	11
Dirigeant de la Stratégie.....	11
Plan d'action sur la prévention.....	11
Plan d'action sur le traitement.....	13
Plan d'action sur l'application de la loi.....	16

Introduction

Le mandat de la Stratégie nationale antidrogue (la Stratégie), lancée en 2007, est de prévenir la consommation de drogues illicites, de traiter la dépendance et de réduire la production et la distribution des drogues illicites au Canada, ce qui se traduira par des collectivités plus sûres et plus saines. La Stratégie est exécutée au moyen de 20 composantes opérationnelles qui sont gérées par 12 ministères et organismes fédéraux.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor exige que soit présenté un rapport annuel sur le rendement de la Stratégie. Ce rapport annuel a pour but de donner un aperçu global de la Stratégie, y compris son contexte et sa gouvernance, et de faire état de ses résultats pour l'exercice financier 2012-2013, soit la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Les données nécessaires à l'élaboration du rapport ont été fournies par chaque ministère ou organisme à l'aide de modèles normalisés de rapport sur le rendement qui intégraient les informations tirées des programmes et des activités de la Stratégie gérés par ce ministère ou cet organisme. Ces modèles présentaient en détail les progrès et les réalisations de chacun des 20 programmes et activités de la Stratégie, et comment chacun avait atteint ses objectifs. Le ministère de la Justice du Canada, premier responsable de la Stratégie, a réuni les informations provenant de ces modèles de rapport sur le rendement et en a fait la compilation dans le présent rapport annuel pour l'exercice financier 2012-2013. Ce rapport passe en revue les programmes et activités qui font partie de la Stratégie conformément à l'ébauche de la Stratégie de mesure du rendement, qui sera finalisée en 2013-2014.

Profil de la Stratégie nationale antidrogue

Contexte : La Stratégie nationale antidrogue

La Stratégie nationale antidrogue (la Stratégie), axée sur les priorités du gouvernement du Canada en matière de lutte contre la criminalité et de création de collectivités plus saines et plus sécuritaires, fut lancée le 4 octobre 2007 et expliquée lors du discours du Trône du 16 octobre 2007 :

« Notre gouvernement mettra en place la Stratégie nationale antidrogue en donnant aux organismes d'application de la loi le pouvoir de s'attaquer aux producteurs et aux revendeurs de drogues dans nos rues. En plus de faire adopter des lois sévères, notre gouvernement offrira un appui ciblé aux collectivités et aux victimes. Il aidera les familles et les collectivités locales à détourner de la toxicomanie et de la criminalité les jeunes à risque et la Stratégie antidrogue aidera à traiter ceux qui souffrent d'une dépendance à la drogue ».

Les problèmes liés aux drogues ont de graves et vastes ramifications pour la société canadienne. Les discours du Trône de 2007, 2010 et 2011 soulignaient les priorités du gouvernement fédéral relatives à la lutte contre la criminalité et à la création de collectivités plus saines et plus sécuritaires. S'attaquer à la consommation de drogues illégales correspond à ces deux priorités. Ainsi, la Stratégie constitue un élément important du programme du gouvernement.

Plans d'action de la Stratégie

Le discours du Trône de 2007 énonçait comment la Stratégie nationale antidrogue aborderait la consommation de drogue illégale. Elle aiderait les familles et les collectivités à « détourner les jeunes à risque de la toxicomanie et de la criminalité ». La Stratégie ferait également en sorte que l'on vienne en aide aux toxicomanes. Elle donnerait aux organismes d'application de la loi le pouvoir de lutter contre ceux qui produisent et qui font le trafic de drogues. Ces trois mandats de prévention, de traitement et d'application de la loi constituent les plans d'action de la Stratégie.

Le Plan d'action sur la prévention soutient les mesures visant à empêcher les jeunes de consommer des drogues illicites en leur faisant prendre davantage conscience des dangers de la consommation de ces drogues illicites pour la société et pour la santé, ainsi que les mesures visant à élaborer et à mettre en œuvre des interventions et des initiatives communautaires axées sur la prévention de la consommation de drogues illicites. Le Plan d'action sur le traitement soutient des mécanismes et des services efficaces de traitement et de réadaptation au moyen de l'élaboration et de la mise en œuvre de méthodes innovatrices et coordonnées. Le Plan d'action sur l'application de la loi vise à contribuer à la perturbation, d'une manière sécuritaire, des activités liées aux drogues illicites, et cible surtout les organisations criminelles.

Partenaires de la Stratégie

Douze ministères et organismes fédéraux collaborent à l'exécution des 20 composantes opérationnelles, en plus du rôle que joue le ministère de la Justice du Canada en tant que premier responsable de la Stratégie. Chaque composante opérationnelle traite d'un aspect particulier du problème des drogues illégales.

Les 12 ministères et organismes fédéraux partenaires sont :

- Ministère de la Justice du Canada (Justice Canada) (responsable de la Stratégie)
- Santé Canada (SC) (responsable des plans d'action sur la prévention et le traitement), incluant les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)
- Sécurité publique Canada (Sécurité publique) (responsable du plan d'action sur l'application de la loi)
- Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- Agence du revenu du Canada (ARC)
- Service correctionnel du Canada (SCC)
- Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD)
- Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)
- Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC)
- Service des poursuites pénales du Canada (SPPC)
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)

D'autres ministères et organismes fédéraux ayant un intérêt à l'égard des questions qui touchent la Stratégie, y compris les trois organismes centraux, peuvent aussi être consultés au besoin. Par exemple :

- Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)
- Ministère des Finances du Canada (FIN)
- Bureau du Conseil privé (BCP)
- Transports Canada (TC)
- Emploi et Développement social Canada (EDSC)
- Condition féminine Canada (CFC)
- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)
- Ministère du Patrimoine canadien (PCH)
- Agence de la santé publique du Canada (ASPC)
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

La Stratégie est complexe, impliquant non seulement ces 12 ministères et organismes fédéraux et d'autres ministères fédéraux, mais également un grand nombre d'intervenants provinciaux/territoriaux, nationaux et internationaux, des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement, des collectivités, des entreprises du secteur privé et des

associations. Ces acteurs jouent divers rôles dans la Stratégie, incluant la livraison de services, en créant et en gérant de nouveaux programmes et en menant des activités de recherche.

Budget de la Stratégie¹

L'exercice fiscal 2012-2013 marquait le début du deuxième cycle de rapport quinquennal de la Stratégie. Le financement fédéral total alloué à la Stratégie pour la période de 2012-2013 à 2016-2017 s'élève à 515,9 millions de dollars. Les dépenses totales prévues pour tous les partenaires fédéraux en 2012-2013 représentaient 106,6 millions de dollars. Leurs dépenses totales réelles pour la période de rapport de 2012-2013 se sont élevées à 110,7 millions de dollars.

Évaluation des répercussions – constatations clés

En 2012, on a approuvé la conduite d'une Évaluation des répercussions de la Stratégie². L'évaluation portait sur les quatre premières années de la Stratégie et visait sa pertinence, son efficacité, son efficience et sa rentabilité. L'Évaluation a permis de déterminer qu'il y a un besoin continu à l'égard de la Stratégie et a confirmé que celle-ci est conforme aux priorités du gouvernement.

La campagne médiatique menée par SC (2007-2012) a été identifiée en tant que pratique exemplaire liée aux campagnes fédérales pour son utilisation des médias sociaux et d'autres techniques innovatrices. Les jeunes qui ont gardé en mémoire les annonces étaient les plus susceptibles de connaître les effets nuisibles des drogues illicites. Certains éléments de cette campagne se trouvent encore sur le site Web de la Stratégie.

L'Évaluation a également révélé le besoin d'un échange plus efficace relatif aux plans d'action de la Stratégie et un examen de sa structure de gouvernance pour assurer que les partenaires compétents y participent pleinement. Ces éléments ont été énoncés dans la réponse et le plan d'action de la direction à l'évaluation, et les partenaires travaillent actuellement à la mise en œuvre de toutes les recommandations.

Gouvernance de la Stratégie

Le ministère de la Justice du Canada dirige la Stratégie en étroite collaboration avec les 11 ministères fédéraux en vue d'élaborer des politiques et des mesures législatives et de coordonner les communications, la recherche, le rendement et les évaluations en lien avec la Stratégie.

La Stratégie est administrée par un Comité directeur des sous-ministres adjoints (SMA) présidé par le ministère de la Justice du Canada et pour lequel le Ministère remplit également la fonction

¹ Les données budgétaires sont basées sur le Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013 du Ministère de la Justice du Canada, que l'on peut consulter au : http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2012_2013/supp/ih-hi.html

² On peut consulter l'Évaluation des répercussions de la Stratégie au: <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/sna-nas/>

de secrétariat. Outre le Comité directeur des SMA, quatre autres groupes de travail interministériels formés de directeurs généraux supervisent l'élaboration et la mise en œuvre des différents aspects de la Stratégie et rendent compte au Comité directeur des SMA; trois des groupes de travail sont appuyés par les sous-groupes de travail :

- Groupe de travail sur la prévention et le traitement, présidé par SC, appuyé par le sous-groupe de travail sur la prévention et le traitement;
- Groupe de travail sur l'application de la loi, présidé par SP;
- Groupe de travail sur les politiques et le rendement, présidé par Justice Canada, appuyé par le Sous-comité sur l'évaluation et le rendement;
- Groupe de travail sur les communications, présidé par Justice Canada, appuyé par le sous-groupe de travail sur les communications.

Groupes de travail de la Stratégie

Comité directeur des sous-ministres adjoints

Le Comité directeur des SMA supervise la mise en œuvre de la Stratégie, prenant les décisions nécessaires à l'avancement de l'initiative et veillant au maintien des objectifs et à l'obtention de résultats appropriés ainsi qu'à la reddition de comptes concernant l'utilisation par les programmes des ressources qui y sont affectées et les progrès réalisés. Le Comité directeur des SMA soulève des questions et formule des recommandations pour les sous-ministres, quand cela s'avère pertinent.

Le Comité directeur comprend des SMA de 11 ministères et organismes. Des fonctionnaires du BCP et du SCT y siègent également, de même que des représentants de neuf partenaires de la Stratégie : l'ASFC, l'ARC, le SCC, le MAECD, SC, Justice Canada, le SPPC, Sécurité publique et la GRC.

Les membres du Comité directeur des SMA discutent du progrès, des accomplissements et des résultats de leurs ministères ou organismes respectifs en lien avec la Stratégie. Ensuite, le Comité prend et approuve des décisions relatives à l'avancement des travaux de la Stratégie. Son rôle est de s'assurer que les éléments de la Stratégie sont sur la bonne voie et continuent d'atteindre les buts et les objectifs ciblés, et de veiller à ce que tous les programmes soient responsables du suivi des progrès et de l'utilisation des fonds de la Stratégie.

Les membres du Comité directeur des SMA se sont réunis une fois pendant la période de rapport. Des mises à jour sur les trois plans d'action relatifs à la Stratégie et sur les initiatives du programme ont été fournies au Comité. À la suite de l'Évaluation des répercussions de la Stratégie effectuée en 2012, le Comité a procédé à un examen de la réponse et du plan d'action de la direction et il a discuté de la mise en œuvre.

Groupe de travail sur les politiques et le rendement

Le Groupe de travail sur les politiques et le rendement (GTPR) supervise les orientations en matière de politiques, la mise en œuvre de celles-ci et l'obtention de résultats en lien avec la Stratégie et il fait des recommandations au Comité directeur des SMA. Le GTPR supervise aussi les travaux du Sous-comité sur l'évaluation et le rendement.

Le GTPR comprend des directeurs généraux de Justice Canada, de SC, de Sécurité publique, l'ASFC, le SCC, le MAECD, le SPPC, et la GRC. Même s'ils ne sont pas des partenaires de la Stratégie, le BCP et le SCT sont aussi représentés au sein du Groupe de travail. Les réunions du groupe de travail sont présidées par le directeur général de la Section de la justice applicable aux jeunes et des initiatives stratégiques. Les membres reçoivent de l'information sur des questions liées à la Stratégie et sur les activités menées par les ministères partenaires en lien avec l'élaboration d'orientations stratégiques et d'initiatives.

La réponse et le plan d'action de la direction relatif à l'Évaluation des répercussions prévoient deux mesures de suivi pour le GTPR, y compris un examen de la structure de gouvernance de la Stratégie et un échange accru d'information et de connaissances entre les partenaires de la Stratégie :

Examen de la structure de gouvernance de la Stratégie :

La portée de cet examen devait inclure : la composition du comité et le mandat de chaque comité; les rôles et les responsabilités de chaque ministère ou organisme partenaire, et les rôles et les responsabilités du ministère ou de l'agence responsable de chaque plan d'action. À l'été 2012, les membres du GTPR ont procédé à un examen des rôles et des responsabilités clés des partenaires, de la composition du groupe et de la structure de gouvernance de la Stratégie, et formulé des commentaires sur ces questions. À partir des commentaires, des travaux ont été entrepris afin de mettre à jour et de normaliser le mandat de chacun des huit comités et les groupes de travail qui font partie de la structure de gouvernance de la Stratégie.

Échange d'information et de connaissances accru :

En février 2013, une page sur la Stratégie nationale antidrogue a été lancée sur GCpedia – le wiki interne du gouvernement du Canada – en vue d'accroître l'échange d'information entre les plans d'action de la Stratégie. La page constitue un forum où les employés du gouvernement qui travaillent à la Stratégie et/ou à des dossiers pertinents relatifs aux drogues illicites peuvent échanger de l'information et des connaissances sur les drogues illicites et sur les questions relatives à la prévention, au traitement et à l'application de la loi. Cette page est tenue à jour par le ministère de la Justice du Canada.

Les ministères partenaires ont aussi commencé à discuter de l'élaboration d'une stratégie d'échange de connaissances pour les partenaires et les intervenants qui prennent part à la mise en œuvre de la Stratégie.

Sous-comité sur l'évaluation et le rendement

Le Sous-comité sur l'évaluation et le rendement (SCER), présidé par la Division de l'évaluation du ministère de la Justice du Canada, est responsable de la mise en œuvre et de la gestion des activités de mesure, de préparation de rapports et d'évaluation relatives au rendement dans le cadre de la Stratégie. Cela est décrit dans le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de la Stratégie, qui fixe les lignes directrices pour la mise en œuvre, l'évaluation et les résultats anticipés de la Stratégie. Ce comité qui regroupe des représentants du niveau opérationnel provenant des 12 partenaires de la Stratégie fait rapport au Groupe de travail sur les politiques et le rendement.

Au début de l'exercice financier 2012-2013, les membres du SCER ont coordonné l'approbation du rapport de l'Évaluation des répercussions pour leur ministère. Le rapport a été approuvé et les travaux de mise en œuvre de la réponse et du plan d'action de la direction ont débuté.

On a aussi commencé à travailler à l'élaboration d'une Stratégie de mesure du rendement (SMR) qui remplacera le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de 2007/08-2011/12. La SMR orientera les activités liées aux rapports et à l'évaluation pour le cycle de financement quinquennal actuel (2012/13-2016/17). Tous les partenaires de la Stratégie prennent part à cet exercice par l'intermédiaire du SCER.

Groupe de travail sur les communications

Le Groupe de travail sur les communications est chargé de prendre les décisions nécessaires pour faire progresser les communications de la Stratégie; de veiller à la coordination des efforts de communication et à l'échange de renseignements en la matière entre l'ensemble des partenaires et de préparer le Comité directeur des SMA aux fins de l'approbation des sous-ministres sur des questions liées aux communications.

Le groupe de travail sur les communications est formé de directeurs généraux du ministère de la Justice Canada, de SC, de Sécurité publique, de l'ASFC, du SCC, du MAECD et la GRC. Le BCP est le seul participant aux activités du Groupe de travail qui n'est pas un des partenaires de la Stratégie.

Pendant l'exercice financier 2012-2013, les membres du Groupe de travail sur les communications ont dirigé les travaux des membres du Sous-groupe de travail sur les communications et examiné les nouveaux mandats du Groupe de travail sur les communications et de son Sous-groupe de travail.

Sous-groupe de travail sur les communications

Afin d'appuyer le Groupe de travail sur les communications, les fonctionnaires du niveau opérationnel qui forment le Sous-groupe de travail sur les communications se sont réunis trois fois pendant l'exercice 2012-2013. Les réunions visaient à s'assurer que toutes les communications – peu importe de quel ministère elles venaient – étaient cohérentes, complémentaires et alignées sur la Stratégie.

Pour que le public soit mieux informé au sujet des activités entreprises par le gouvernement fédéral à l'appui de la Stratégie, des annonces et des messages ont été publiés dans des communiqués ou diffusés sur le site Web de la Stratégie. En 2012-2013, un total de huit annonces ont été faites par des partenaires de la Stratégie, y compris les annonces concernant le lancement de « l'Initiative d'engagement des jeunes » de la GRC, l'entrée en vigueur de la loi sur les crimes graves liés aux drogues et l'interdiction relative aux MDPV, communément appelés « sels de bain ». Outre ces messages, un communiqué de la part des ministres de la Justice, de la Santé et de la Sécurité publique a été diffusé durant la Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies en novembre 2012. Le Sous-groupe de travail a aussi fourni un soutien en matière de communications stratégiques en coordonnant les messages clés sur des questions variées touchant la Stratégie.

Le Sous-groupe de travail sur les communications a aussi commencé à examiner et à mettre à jour la Stratégie de communication. Le Sous-groupe de travail a fourni des commentaires sur le nouveau mandat de ce groupe, qui fait maintenant partie de la structure de gouvernance officielle de la Stratégie.

Groupe de travail sur la prévention et le traitement

Le Groupe de travail sur la prévention et le traitement (GTPT) supervise et appuie le plan d'action de la Stratégie relatif à la prévention et au traitement. Le groupe de travail est présidé par SC et comprend des directeurs généraux de Justice Canada, de Sécurité publique, du SCC, du MAECD, de la GRC, de l'IRSC, d'EDSC et de l'ASPC.

Pendant la période visée par le rapport, le GTPT s'est réuni deux fois afin de discuter des secteurs potentiels de coopération et de collaboration entre les partenaires de la Stratégie.

La réponse et le plan d'action de la direction sur l'évaluation des répercussions prévoyaient que le GTPT continue de trouver des façons d'améliorer l'échange de connaissances sur les interventions en matière de prévention et de traitement. Après les discussions initiales au GTPT concernant les méthodes utilisées actuellement par les ministères partenaires pour transmettre des connaissances, il a été décidé que le Sous-groupe de travail sur la prévention et le traitement serait chargé d'élaborer une stratégie relative à l'échange des connaissances.

Sous-groupe de travail sur la prévention et le traitement

Le Sous-groupe de travail sur la prévention et le traitement a été mis sur pied dans le but d'établir et de suivre les programmes et services communs offerts par les partenaires de la Stratégie pour appuyer les objectifs de prévention et de traitement de la Stratégie. Il aide à cerner les questions émergentes, il explore des mécanismes créatifs et stratégiques pour le partage des ressources entre les partenaires de la Stratégie et améliore et partage sa compréhension des bonnes pratiques dans les programmes de prévention et de traitement.

Le Sous-groupe de travail est présidé par SC et comprend des représentants de niveau opérationnel de Justice Canada, de Sécurité publique, du SCC, de la GRC, des IRSC et de l'ASPC. Bien qu'il ne soit pas un partenaire de la Stratégie, l'EDSC siège également au groupe de travail; ses programmes sociaux, y compris le travail du Secrétariat pour les sans-abri, sont pertinents pour l'avancement des buts de la Stratégie. Ce Sous-groupe de travail se rapporte au Groupe de travail sur la prévention et le traitement.

Pendant la période visée par le rapport, le Sous-groupe de travail sur la prévention et le traitement s'est concentré sur la transmission des connaissances. Il s'est réuni trois fois et a créé un répertoire des mécanismes d'échange de connaissances existants. Des discussions ont été lancées au sujet d'une stratégie d'échange des connaissances dans le contexte de la diffusion de l'information et des pratiques prometteuses sur la prévention et le traitement entre les partenaires de la Stratégie et les intervenants.

Groupe de travail sur l'application de la loi

Le Groupe de travail sur l'application de la loi supervise la mise en œuvre du Plan d'action sur l'application de la loi et est présidé par le directeur général de la Sécurité publique, Direction générale de l'application de la loi et des stratégies frontalières. Le Groupe de travail comprend des directeurs généraux de Justice Canada, de SC, de Sécurité publique, de la GRC, de l'ASFC, de l'ARC, du SCC, du CANAFE, du MAECD, du SPPC, de la CLCC et de TPSGC.

Le Groupe de travail sur l'application de la loi s'est réuni deux fois pendant l'exercice 2012-2013. Grâce à la coordination du Groupe de travail, les partenaires de la Stratégie ont pu formuler leurs préoccupations et faire le point sur les activités en vue d'accroître les connaissances des partenaires pour améliorer les efforts visant à réduire l'offre de drogues illicites au Canada. Certaines des activités soulignées par les membres du Groupe de travail comprennent la publication par Sécurité publique de deux guides destinés à la police : *Pratiques prometteuses et matière d'encadrement des consommateurs de drogues* et *Initiatives de retour des médicaments d'ordonnance au Canada*, et l'adoption, par la Commission des stupéfiants pour l'ONU à Vienne (mars 2013), d'une résolution intitulée « Promouvoir des initiatives en faveur de la récupération opportune dans des conditions de sûreté et de sécurité des médicaments soumis à prescription en vue de leur élimination, en particulier les médicaments contenant des

stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international », une initiative dirigée par Sécurité publique.

Réalisations de la Stratégie nationale antidrogue, 2012-2013

Dirigeant de la Stratégie

Ministère de la Justice du Canada

Le ministère de la Justice du Canada, en collaboration avec les partenaires de la Stratégie, a mis en œuvre les mesures établies dans la réponse et le plan d'action de la direction concernant l'Évaluation des répercussions de la Stratégie 2012. Le document portait principalement sur le renforcement de la gouvernance de la Stratégie, la mise en place d'activités de communication et d'échange de connaissances et l'amélioration des activités de surveillance et d'évaluation. Le ministère de la Justice du Canada, en tant que président du Groupe de travail sur les politiques et le rendement, a entrepris un examen du mandat de tous les groupes de travail liés à la Stratégie, ce qui comprend la mise à jour des mandats existants et l'établissement de nouveaux mandats au besoin. Toujours à l'appui de la réponse et du plan d'action de la direction, le ministère de la Justice du Canada a dirigé l'élaboration d'une stratégie de mesure du rendement pour la Stratégie nationale antidrogue (voir la section précédente sur le Sous-comité sur l'évaluation et le rendement).

La Section de la justice applicable aux jeunes et des initiatives stratégiques du ministère de la Justice du Canada coordonne l'élaboration de politiques et de rapports, y compris le rapport annuel sur la Stratégie, le Rapport sur les plans et les priorités et le Rapport ministériel sur le rendement, en étroite collaboration avec les ministères partenaires.

Plan d'action sur la prévention

Objectif

L'objectif du Plan d'action sur la prévention est de prévenir l'utilisation de drogues illicites, en particulier chez les jeunes et au sein des populations à risque, en faisant la promotion de la compréhension des répercussions néfastes de la consommation de drogues illicites sur la santé et la société et en appuyant les initiatives communautaires qui visent à prévenir la consommation de ces drogues. Dirigé par SC, le Plan d'action sur la prévention comprend des programmes qui sont exécutés par l'intermédiaire de SC et de la GRC.

Santé Canada

Selon les résultats de l'évaluation préliminaire du Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue (FICSA), le Fonds a contribué à sensibiliser les jeunes aux drogues illicites et à leurs conséquences néfastes ainsi qu'à accroître leur capacité (connaissances et aptitudes) à

éviter de consommer des drogues illicites en développant leur leadership, leur capacité de communiquer, des relations positives, leur estime de soi et leur résilience.

En outre, des données appuient la conclusion selon laquelle le FICSA a provoqué un renforcement des interventions communautaires dans le domaine des drogues illicites. Les projets axés sur le volet du développement communautaire du FICSA ont permis d'accroître l'accès aux renseignements et aux ressources sur la promotion de la santé et la prévention des maladies, de même que la disponibilité et l'utilisation de ces outils, et ont donné lieu à la mise en place de nouveaux services, programmes et initiatives. L'information est utilisée en contexte scolaire, dans le cadre des tâches quotidiennes des travailleurs auprès des jeunes, et intégrée dans les plans stratégiques et les programmes communautaires. De plus, certains projets ont pris de l'expansion et leurs activités dépassent maintenant la portée initiale du FICSA; ainsi, ils ont atteint une durabilité partielle ou complète au-delà du financement du FICSA.

Les résultats finals de l'évaluation des projets du FICSA commencent à être diffusés et analysés, et il appert clairement que la majorité des projets ont une incidence positive sur les secteurs visés, en particulier sur les trois résultats principaux du FICSA (sensibilisation, connaissances et engagement communautaire). Depuis 2008, plus de 49 484 jeunes, 4 435 parents et 626 intervenants/écoles ont été touchés par les 29 projets du FICSA (la portée des projets du FICSA continuera d'être mise à jour au fur et à mesure que les projets prennent fin et que les rapports sont analysés).

Gendarmerie royale du Canada

L'Équipe de Mobilisation communautaire de la Police fédérale (MCPF – anciennement connu sous le nom Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé) de la GRC a mené diverses initiatives visant à accroître la sensibilisation aux drogues illicites et à leurs conséquences néfastes. Ces initiatives ciblent les jeunes et sont mises à jour constamment pour assurer l'exactitude de l'information concernant la drogue, car le marché de la drogue évolue rapidement (p. ex., types de drogues disponibles, popularité auprès des jeunes, effets, etc.) et pour assurer que l'information est adaptée aux contextes géographiques et culturels.

En 2012-2013, le MCPF a offert 3 461 présentations axées sur la sensibilisation, touchant 37 667 jeunes, 27 686 parents et 8 612 professionnels. Le MCPF a aussi formé 150 intervenants en lien avec des programmes tels que le Programme de sensibilisation aux dangers de la drogue, le Programme Bouclier autochtone, la Course contre la drogue, Les enfants et les drogues et Les enfants menacés par la drogue. La majorité des efforts et des programmes du MCPF ciblent les jeunes d'âge scolaire, mais ils visent également à informer et à éduquer les parents, les membres de la collectivité, les intervenants clés et les partenaires internes et externes de la GRC au moyen de présentations, de groupes de consultation, de partenariats et d'initiatives. Le MCPF enseigne aux jeunes comment avoir une influence sur les adultes, et vice versa. Il éduque également le public au sujet des drogues et du crime organisé de même que sur leurs conséquences néfastes.

Le MCPF offre au public de l'information, des outils et des moyens pour reconnaître et éviter les mauvaises situations et ainsi, faire les bons choix pour leur santé.³

Plan d'action sur le traitement

Objectif

L'objectif du Plan d'action sur le traitement est d'appuyer les mécanismes et les services efficaces de traitement et de réadaptation en élaborant et en mettant en œuvre des approches de collaboration novatrices. Le Plan d'action sur le traitement est dirigé par SC. Il travaille avec le ministère de la Justice du Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada et la GRC pour accroître l'accès aux services de traitement, améliorer les systèmes de traitement et de réadaptation et offrir aux populations ciblées une gamme de services et de programmes de traitement.

Santé Canada

Programme de financement du traitement de la toxicomanie

Le programme de financement du traitement de la toxicomanie (PFTT) de SC fournit du financement aux provinces, aux territoires et aux organisations nationales pour soutenir les services et systèmes de traitement de la toxicomanie. Le PFTT dispose de 26 ententes de contributions actives et réalise des progrès en vue de l'atteinte de son objectif à long terme : améliorer les systèmes, les services et les programmes de traitement.

Une évaluation du PFTT menée en 2012-2013 a permis de conclure que le programme avait fait des progrès relativement à l'atteinte de tous les résultats du programme, y compris dans les trois secteurs d'investissement liés au système de traitement (pratiques reposant sur des données probantes, liens et échange, et mesure du rendement et capacité d'évaluation) et relativement à l'amélioration des services de traitement.

Par exemple, 84 % des répondants des services considèrent que leur capacité d'exécuter des programmes ou de fournir des services de traitement de la toxicomanie fondés sur des données probantes s'est améliorée grâce au PFTT. Presque tous les projets en matière de services offrent de la formation au personnel et nombre d'entre eux ont indiqué avoir embauché du personnel supplémentaire et/ou être en mesure d'offrir une plus grande gamme de services à leurs clients. Des équipes de sensibilisation mobiles offrant des services à l'extérieur des heures et des lieux de travail habituels (p. ex. dans les écoles) ont été mises en œuvre par des projets au Québec, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan, en Ontario, au Manitoba et en

³ Il est à noter qu'en raison de la restructuration organisationnelle, le Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé de la GRC a été absorbé par l'Équipe de Mobilisation communautaire de la Police fédérale, en date de 2013-2014.

Nouvelle-Écosse. Grâce à elles, on a pu atteindre des jeunes vulnérables représentant un risque élevé qui n'auraient pu être approchés par les services de traitement conventionnels.

L'examen des rapports sur le projet a révélé que certains des projets du PFTT ont commencé à aller chercher du financement auprès d'autres sources en vue de pouvoir continuer d'offrir leurs services lorsque le financement du PFTT arrivera à échéance.

Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones

Depuis 2007, le financement offert par l'intermédiaire de la Stratégie a contribué à améliorer les services en matière de dépendance offerts aux collectivités des Premières nations et aux Inuits. Les réalisations accomplies comprennent l'embauche d'autres intervenants certifiés en toxicomanie, des centres de traitement accrédités qui sont mieux outillés pour répondre aux besoins de la collectivité et un examen fondé sur des données probantes des services de toxicomanie dans les réserves qui a donné lieu à l'élaboration d'un nouveau cadre national de lutte contre les problèmes de toxicomanie au sein des Premières nations au Canada. En 2012-2013, on a commencé la mise en œuvre du cadre au sein des collectivités et aux échelles régionales et nationales, avec l'appui et l'orientation d'une équipe nationale de leaders du renouvellement composée de représentants des Premières nations de partout au Canada.

La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de SC poursuit son objectif national visant à ce que 80 % des intervenants des centres de traitement soient certifiés. En 2012-2013, le pourcentage des conseillers à temps plein certifiés dans les centres est passé à 71 % (de 251 à 353). La Stratégie a aussi contribué à ce qu'un plus grand nombre de centres de traitement obtiennent une accréditation. En 2012-2013, 84 % (46 sur 55) des centres de traitement étaient accrédités.

Par ailleurs, il y a actuellement sept Équipes en santé mentale (ESM) qui offrent des services dans six régions : la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Atlantique (deux équipes dont l'une est spécialisée auprès des Inuits). La composition des équipes varie et peut comprendre des travailleurs sociaux, des conseillers en toxicomanie, des conseillers traditionnels ou culturels, des ergothérapeutes, des intervenants des services d'approche, des intervenants en santé mentale, des spécialistes des troubles multiples, des infirmières, des psychologues et des psychiatres.

Les conclusions préliminaires de l'évaluation officielle des résultats menée auprès des équipes ont démontré l'efficacité du concept d'ESM en développement de relations de collaboration, notamment avec les provinces et entre les fournisseurs de services cliniques, culturels et communautaires; enrichissement du continuum de soins par un meilleur accès aux services traditionnels et aux services courants, notamment pour les jeunes et les personnes qui ont refusé de l'aide dans le passé; responsabilisation accrue des communautés et plus grande capacité à

fournir des services de mieux-être mental respectueux des valeurs culturelles; promotion de la collaboration intersectorielle; et appui soutenu au développement continu des collectivités.

Instituts de recherche en santé du Canada

Les IRSC ont financé 18 projets en lien avec le traitement de la toxicomanie (drogues illicites) pendant les cinq premières années de la Stratégie. Les rapports finaux et provisoires des études financées ont été reçus et une évaluation a été entamée. L'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des toxicomanies (INSMT) des IRSC a organisé un atelier sur le traitement et la prévention de la toxicomanie en janvier 2013. Environ 50 chercheurs du milieu universitaire, fournisseurs de services et représentants du gouvernement et d'autres IRSC ont assisté à l'atelier qui comprenait une série de présentations sur des projets de recherche financés par l'intermédiaire de la Stratégie et de subventions provenant de l'INSMT et d'autres programmes des IRSC.

Ministère de la Justice du Canada

Le Fonds du système de justice pour les jeunes fournit des subventions et des contributions aux provinces, aux territoires ainsi qu'à des ONG et à des particuliers en vue d'appuyer des projets qui favorisent l'efficacité du système de justice pour les jeunes, répondent aux questions émergentes concernant la justice pour les jeunes et permettent une participation accrue des citoyens et de la collectivité au sein du système de justice pour les jeunes. Le Fonds du système de justice pour les jeunes est doté de trois composantes : Fonds principal, Traitement de la toxicomanie, et Armes à feu, gangs et drogues.

En 2012-2013, le Fonds du système de justice pour les jeunes s'est engagé à appuyer 23 projets qui proposaient de mettre en place et d'offrir une variété de services et de programmes de traitement de la toxicomanie ciblant les jeunes aux prises avec la loi. Sept projets pilotes ont été approuvés ou menés en 2012-2013; deux autres projets pilotes ont été financés conjointement avec les composantes Armes à feu, gangs et drogues et Traitement de la toxicomanie du Fonds du système de justice pour les jeunes, car ils visaient en particulier les jeunes touchés par ces problèmes. Au terme d'un appel de propositions, 10 projets ont offert de la formation aux intervenants de premières lignes ou des évaluations communautaires en vue d'accroître l'efficacité des efforts déployés pour la lutte contre la toxicomanie chez les jeunes aux prises avec le système de justice pénale pour les jeunes. Deux projets de recherche axés sur les pratiques exemplaires et les interventions potentielles auprès des jeunes touchés par l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale ou d'autres déficits cognitifs qui sont aussi aux prises avec un problème de toxicomanie. Deux autres projets menés en collaboration avec les provinces portaient sur la formation du personnel de première ligne.

Le ministère de la Justice du Canada gère également le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie (PRTTT), un programme de financement sous forme de

contribution qui vise à réduire le nombre de crimes commis à cause de la toxicomanie grâce à des traitements qui sont suivis par les tribunaux et des services de soutien communautaire à l'intention des délinquants non violents toxicomanes. Actuellement, six projets pilotes de tribunal de traitement de la toxicomanie bénéficient du financement du fédéral au Canada dans différentes régions : Ottawa, Toronto, Winnipeg, Regina, Edmonton et Vancouver.

En 2012-2013, le PFTTT a conclu un partenariat avec le ministère de la Justice de la Colombie-Britannique relativement à un projet de recherche sur le tribunal de traitement de la toxicomanie de Vancouver. L'étude a démontré un lien positif entre la durée de la participation au programme et l'efficacité du programme ainsi que la baisse du taux de récidive. En d'autres termes, indépendamment du fait que le participant ait complété le programme, plus longtemps il y a participé, meilleurs sont les résultats pour lui et moins le risque de récidive est élevé.

Une évaluation du programme du tribunal de traitement de la toxicomanie de Winnipeg visant la période de janvier à décembre 2012 a révélé que le taux élevé d'admission au programme favorisait l'accès des délinquants toxicomanes aux traitements et que le taux de récidive des personnes ayant complété le programme demeurait bas. De manière générale, ce groupe de participants est décrit comme étant « à risque élevé » et a de la difficulté à avoir accès à des programmes de traitement de la toxicomanie lorsqu'il ne reçoit pas le soutien additionnel qui est offert aux différentes étapes des processus du TTT.

Plan d'action sur l'application de la loi

Objectif

Le Plan d'action sur l'application de la loi vise à aider les organismes d'application de la loi à trouver, à arrêter et à poursuivre les personnes impliquées dans des activités illégales liées aux drogues ainsi qu'à démanteler les opérations de production de drogues de manière sécuritaire. Il cible les organisations criminelles qui sont souvent liées aux installations de culture de la marijuana et aux laboratoires clandestins, ainsi que les personnes impliquées dans la production, le trafic, l'importation et l'exportation illégales de substances contrôlées, y compris les produits chimiques (précurseurs) entrant dans la fabrication de ces substances.

Sécurité publique est le responsable et le coordonnateur national du Plan d'action sur l'application de la loi auquel collaborent les ministères et organismes suivants : la GRC, SC, Justice Canada, l'ASFC, l'ARC, le MAECD, CANAFE, le SPPC, le SCC, la CLCC et TPSGC.

Sécurité publique Canada

Sécurité publique supervise les activités nationales et internationales visant l'amélioration des connaissances et la mise en commun de l'information avec les intervenants, y compris les organisations municipales, provinciales, territoriales, fédérales et internationales comme l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des commissions de

police, le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies, le Service canadien de renseignements criminels, les services de police du Canada, la United States Drug Enforcement Agency (agence de lutte antidrogue des États-Unis), le United States Department of Homeland Security (ministère de la Sécurité intérieure des É.-U.), la Commission des stupéfiants des Nations Unies et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD).

Les fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique participent également à de nombreux forums nationaux et internationaux. Par exemple, en 2012-2013, ils ont travaillé avec le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) et ont codirigé l'élaboration du pilier sur l'application de la Stratégie nationale dirigée par le CCLT et visant à s'attaquer aux effets néfastes associés à la dépendance aux médicaments d'ordonnance, *S'abstenir de faire du mal : Répondre à la crise liée aux médicaments d'ordonnance au Canada*. En collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police (ACCP), le ministère de la Sécurité publique a formulé une résolution concernant une journée nationale de retour des médicaments d'ordonnance, laquelle a été adoptée lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ACCP. Toujours dans le but de répondre au problème lié aux médicaments d'ordonnance, Sécurité publique a organisé un atelier destiné aux intervenants de l'application de la loi en octobre 2013 dans le but de les aider à organiser les activités de retour des médicaments. Il a en outre créé un guide sur les « Initiatives de retour des médicaments d'ordonnance au Canada » ainsi qu'un site Web collaboratif complémentaire (Sharepoint). Les fonctionnaires du ministère de la Sécurité publique ont aussi participé à la fois aux travaux du Groupe de travail sur l'Initiative sur les drogues synthétiques et à ceux du Conseil national contre les installations de culture de marijuana et les laboratoires clandestins, des initiatives de la GRC.

À l'échelle internationale, Sécurité publique a en outre contribué et participé aux travaux de tribunes nationales et internationales, y compris ceux de la Commission des stupéfiants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), ainsi que d'autres réunions bilatérales portant sur des enjeux de sécurité communs (p. ex., Canada-États-Unis). Au cours de la 56^e session de la Commission des stupéfiants en mars 2013, SP a dirigé les négociations portant sur une résolution intitulée « Promouvoir des initiatives en faveur de la récupération opportune dans des conditions de sûreté et de sécurité des médicaments soumis à prescription en vue de leur élimination, en particulier les médicaments contenant des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international ».

Gendarmerie royale du Canada

Pour la période de rapport en cours, la GRC poursuit ses efforts relatifs au Plan d'action sur l'application de la loi de la Stratégie. L'Équipe de lutte contre les installations de culture de la marijuana et les équipes d'intervention auprès des laboratoires clandestins ont effectué des enquêtes qui ont mené à la saisie de nombreuses installations de culture de marijuana et de production de drogues synthétiques.

Pendant la période visée par le rapport, plusieurs enquêtes à travers le pays ont mené à la saisie de grandes quantités de drogues synthétiques ainsi que de précurseurs chimiques énumérés dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS) qui sont essentielles à la production de tels drogues. Ceci inclus:

- Saisie d'une grande quantité de gamma-butyrolactone (GBL) qui peut être converti en gamma-hydroxybutyrate (GHB).
- Saisie d'une grande quantité de safrol qui peut être utilisé pour produire du MDMA.
- Saisie de *N*-Phenethyl-4-piperidinone (NPP), un précurseur non réglementée qui peut être converti à un opiacé synthétique dangereux, connu sous le nom de fentanyl.
- Saisie d'une grande quantité d'alpha-phenylacetonitrile (APAAN) utilisé dans la production de méthamphétamine.
- Saisie d'une grande quantité d'éphédrine, un précurseur énuméré dans la LRCDAS.
- Saisie de kétamine, une drogue synthétique énuméré dans la LRCDAS.

Ces enquêtes ont ébranlé les activités du crime organisé au Canada et à l'étranger. L'Initiative sur les drogues synthétiques (IDS) et l'Initiative relative aux cultures de marijuana (ICM) ont permis à la GRC de créer de nouveaux partenariats canadiens et internationaux visant la réduction des activités du crime organisé au Canada.

Santé Canada

Le Bureau des substances contrôlées (BSC) de SC surveillait et réglementait le mouvement des substances contrôlées et des précurseurs chimiques dans le but de prévenir leur détournement de la chaîne de distribution légale vers le marché clandestin. Il a aussi aidé les organismes d'application de la loi à détruire les substances contrôlées saisies. Par ailleurs, il a été également responsable du Service d'analyse des drogues qui donnait des conseils scientifiques, analysait les matières saisies, dispensait une formation aux agents chargés de l'application de la loi et aux douaniers sur les tendances en matière de production de drogues illicites et sur le démantèlement sécuritaire des laboratoires de drogue clandestins, en plus de fournir des témoignages d'experts devant le tribunal.

Le BSC a poursuivi ses activités de vérification de la conformité et de l'application de la réglementation en administrant le cadre réglementaire régissant les substances contrôlées et les précurseurs chimiques. Grâce à l'élaboration d'un nouveau modèle fondé sur le risque qui a permis au ministère d'améliorer sa capacité d'axer les activités de conformité et d'application sur les parties assujetties à la réglementation qui posent le plus grand risque, le BSC a contribué à accroître sa capacité en lien avec le contrôle et la surveillance des substances contrôlées et des précurseurs chimiques. L'inscription de la BZP, de la TFMPP et de la MDPV aux annexes de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS) a contribué à réduire le détournement de ces substances vers le marché clandestin.

Le Service d'analyse des drogues de SC a poursuivi ses activités en appui aux enquêtes et au démantèlement des laboratoires clandestins; à l'analyse des drogues présumées illicites soumises par les organismes d'application de la loi; et à la prestation de séances de formation sur des sujets tels que l'analyse et l'identification des drogues et le démantèlement des laboratoires clandestins. Ces activités clés ont favorisé l'acquisition de connaissances, la sensibilisation et l'efficacité des organismes d'application de la loi et ont contribué à réduire les risques pour la santé dans le contexte des enquêtes et du démantèlement de laboratoires clandestins.

Ministère de la Justice du Canada

La Section de la politique du droit pénal du Ministère de la Justice du Canada, en consultation avec d'autres ministères et organismes concernés, a élaboré des mesures législatives (dans le cadre du projet de loi C-10) qui prévoient des peines minimales obligatoires (PMO) pour les infractions graves en matière de drogue prévues par l'annexe I (opium, héroïne, morphine, cocaïne et méthamphétamine) et de l'annexe II (drogues apparentées au cannabis, y compris la marijuana) de la loi. Ceci veut dire que les délinquants reconnus coupables d'infractions liées aux drogues qu'on retrouve dans ces deux annexes seront assujettis à des peines maximales plus élevées. De plus, les délinquants reconnus coupables d'une infraction liée aux drogues des annexes I et II pourraient être assujettis d'une peine minimale si quelconque des facteurs aggravants énoncés dans C-10 étaient présents lors de la commission de l'infraction. Le projet de loi C-10 a aussi permis de modifier la LCDAS en faisant passer les drogues GHB et flunitrazépam, plus connues sous le nom de drogues du viol, de l'annexe III à l'annexe I. De plus, il a permis d'alourdir la peine maximale associée à la production de cannabis (marijuana), prévue à l'annexe II, en la faisant passer de 7 à 14 ans de prison.

Le financement pour la mise en œuvre des PMO pour les infractions graves liées aux drogues a été approuvé le 27 septembre 2007 et a été mis de côté jusqu'à ce que le projet de loi C-10 reçoive la sanction royale, soit le 13 mars 2012. Les ministères et les organismes touchés par la mise en œuvre des PMO pour les infractions graves liées aux drogues ont désormais accès à ces fonds.

Agence des services frontaliers du Canada

En 2012-2013, l'ASFC a empêché le trafic de marijuana et d'autres substances illicites et précurseurs chimiques à la frontière. Elle a recueilli des renseignements à la frontière, exécuté l'Initiative de lutte contre le détournement de précurseurs chimiques et fourni des analyses et des services scientifiques par l'intermédiaire des services de laboratoire de l'ASFC.

L'ASFC a continué de rassembler des renseignements tactiques et stratégiques sur les précurseurs chimiques et les drogues synthétiques et les a mis en commun avec SC ainsi qu'avec des partenaires canadiens et internationaux responsables de l'application de la loi. Cette mise en

commun a facilité le démantèlement de réseaux criminels impliqués dans le trafic de ces substances et a limité le passage de drogues illicites aux frontières.

Agence du revenu du Canada

Le financement de la Stratégie permet à l'ARC de consacrer des ressources additionnelles aux vérifications touchant les personnes impliquées dans des activités liées aux drogues illégales. Le financement a aussi permis à l'ARC d'améliorer sa collaboration avec la GRC et d'autres organismes d'application de la loi qui participent à des activités d'application de la loi touchant la consommation, la production et la distribution de drogues illicites. Cela a été rendu possible grâce à l'augmentation des activités de liaison qui ont permis à nos partenaires d'accroître le nombre et la qualité des pistes fournies à l'ARC en lien avec des activités liées aux drogues.

Les ressources de la Stratégie permettent à l'ARC de contribuer à la réalisation des objectifs du Plan d'action sur l'application de la loi grâce à des mesures de conformité civiles portant sur les biens illicites non déclarés amassés par les personnes impliquées dans des activités criminelles. Avec les mesures prises par les autres partenaires de l'initiative, la taxation des produits de la criminalité en réduit la rentabilité et dissuade les auteurs de ce type d'infraction de poursuivre leurs activités.

Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada

Le MAECI a assuré la coordination stratégique de la mise en œuvre de conventions internationales en matière de drogue et de programmes visant des processus multilatéraux. La contribution du MACI à la Organization of American States Inter-American Drug Abuse Control Commission (CICAD) a permis d'appuyer les programmes en lien avec la formation sur l'application de la loi et le contrôle des drogues. Ces programmes ont eu pour effet de renforcer la capacité des autorités locales d'obtenir rapidement de l'information fiable aux fins de la prise de décisions, d'analyser la conformité aux normes internationales ainsi que d'enquêter sur les trafiquants de drogue et de leur interdire l'entrée. Le MAECI continue à remplir son mandat tel qu'énoncé dans le Plan d'action sur l'application de la loi de la Stratégie, soit appuyer les efforts de formation internationale et d'accroissement des capacités grâce à la collaboration avec des organisations clés et à nos contributions à celles-ci.

En 2012-2013, MAECI a contribué au financement de CICAD. Grâce au financement de la Stratégie, cet organisme a mené des projets destinés au développement des capacités de recueillir, d'analyser et de communiquer l'information sur les drogues par la création de Réseaux d'information sur les drogues aux Antilles et en Amérique centrale; au développement de la capacité des autorités nationales de surveiller et d'analyser l'incidence des drogues illicites en Amérique; au contrôle des détournements de produits chimiques à des fins de production de drogues illicites; et à l'augmentation des capacités d'enquête et d'intervention contre les drogues.

Le MAECI a offert une contribution annuelle volontaire au CICAD afin de permettre à l'organisation d'exécuter son mandat et d'appuyer les efforts de lutte internationale contre les stupéfiants en Amérique. La contribution visait à accroître la capacité des États bénéficiaires et des entités gouvernementales de s'attaquer au problème des stupéfiants et à améliorer la capacité de CICAD en vue d'une collaboration et d'une coordination internationales accrues. Toutes ces activités sont menées dans le but de réduire l'entrée de drogues illicites au Canada et de s'attaquer aux répercussions des organisations de trafic de drogues sur la sécurité au Canada et la sécurité internationale.

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Alors que le CANAFE est devenu un partenaire non financé dans le cadre de la Stratégie en 2012-2013, l'organisation a réaffecté des ressources à l'interne afin de continuer à communiquer aux organismes du renseignement et de l'application de la loi des renseignements financiers donnant matière à poursuite en lien avec les produits présumés de la production et de la vente de drogues.

CANAFE produit des renseignements financiers qui aident les organismes canadiens d'application de la loi et les organismes de sécurité nationale à lutter contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces contre la sécurité du Canada. Ces renseignements sont utilisés dans des centaines d'enquêtes criminelles chaque année, y compris les enquêtes relatives à des produits de la criminalité associés à des infractions en matière de drogue. L'information communiquée aux organismes d'application de la loi peut aussi permettre la saisie de produits d'activités criminelles, rendant ces dernières moins rentables.

En 2012-2013, le CANAFE a communiqué 919 cas de renseignements financiers donnant matière à des poursuites à ses partenaires des secteurs de la sécurité et de l'application de la loi. De ces cas, 241 constituaient des renseignements liés à des infractions en matière de drogues, ce qui représente une hausse par rapport aux 209 cas uniques de communication liés aux drogues en 2011-2012.

Service des poursuites pénales du Canada

Conformément au Plan d'action sur l'application de la loi, le SPPC a fourni des conseils juridiques préalables à la mise en accusation et un soutien au contentieux dans le cadre d'enquêtes policières. Il a intenté des poursuites relatives à toutes les infractions en matière de drogue aux termes de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, a offert des services en matière de poursuite à l'appui d'enquêtes et d'accusations liées aux drogues, et a diffusé aux procureurs de la Couronne les informations sur la nouvelle législation (loi C-10) concernant les drogues illicites.

En 2012-2013, le SPPC a traité 26 810 dossiers de litiges portant sur des infractions liées à la production et à la distribution de drogues (conformément aux paragraphes 5(1), 5(2), 6(1), 6(2), 7(1), 7(2) et 7.1) de la LRCDAS). De ces dossiers, 22 157 comprenaient des infractions en

matière de distribution, 996 comprenaient des infractions en matière de production et 3 143 dossiers comportaient à la fois des infractions en matière de production et de distribution. Les 514 autres dossiers n'avaient pas encore été mis à jour au moment de la publication afin de préciser la nature de l'infraction à la LRCIDAS.

En 2012-2013, le SPPC a reçu pour la première fois un financement pour les peines minimales obligatoires (PMO), lesquelles sont entrées en vigueur en novembre 2012.

Lorsque le projet de loi C-10, la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*, a reçu la sanction royale le 13 mars 2012, du financement est devenu disponible pour renforcer la capacité du SPPC d'offrir des conseils et un appui au contentieux pendant les enquêtes policières et les poursuites des infractions en matière de drogues en raison de l'application des peines minimales obligatoires (PMO). Il y avait 160 dossiers liés à la Stratégie qui comportaient au total 241 accusations passibles d'une PMO.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Le Groupe de gestion juricomptable (GGJ) de TPSGC fournit des services de juricomptabilité et de collecte de la preuve aux partenaires de la Stratégie, notamment à la GRC et au SPPC. En fournissant des services et des analyses juricomptables spécialisées de haute qualité, l'organisation a contribué à améliorer les enquêtes et les poursuites dans les affaires liées à des drogues et des substances contrôlées comportant une composante financière.

De manière indirecte, le GGJ a amélioré la capacité relative aux enquêtes sur les produits de la criminalité, y compris les drogues et les substances contrôlées, en fournissant des services de juricomptabilité à l'appui des dossiers liés à la Stratégie. Les conseils d'expert fournis par le GGJ ont aidé la GRC à enquêter sur les aspects financiers des affaires mettant en jeu la production et la distribution de drogues illicites. Les rapports juricomptables préparés dans ce contexte devraient appuyer directement les poursuites intentées.

L'organisation s'emploie à demeurer à l'avant-garde des techniques de juricomptabilité pour constituer les mécanismes complexes utilisés par les criminels pour cacher ou blanchir les produits de leurs activités illicites liées aux drogues afin d'aider la GRC à enquêter sur les activités illicites et le SPPC à mener les poursuites à cet égard. Par exemple, pendant l'exercice financier 2012-2013, le GGJ s'est tourné vers la numérisation et l'analyse logicielle, ce qui lui a permis de passer moins de temps à entrer manuellement l'information bancaire, et ainsi, d'accroître la capacité de ses ressources de travailler à un plus grand nombre de dossiers ou de projets.

Les juricomptables du GGJ ont pris part aux enquêtes sur les produits de la criminalité, y compris celles qui comportaient une composante liée aux drogues et aux substances illicites. En 2012-2013, le GGJ a préparé 79 rapports juricomptables, appuyé les enquêtes et les poursuites en fournissant des analyses et des rapports, et livré des témoignages en cour pour démontrer les

gains récoltés par les présumés criminels grâce à des activités illicites liées aux drogues. Il a ainsi fourni un soutien direct aux efforts déployés par le gouvernement fédéral visant à retirer les incitatifs financiers liés au crime en augmentant les saisies et les confiscations.

Pour de plus amples renseignements sur la Stratégie nationale antidrogue :

<http://www.canadiensante.gc.ca/anti-drug-antidrogue/index-fra.php>